

## Flash Info Elus

### Élévation de la posture vigipirate

À la suite de l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite le 13 octobre 2023, la Première ministre, Élisabeth Borne, a décidé d'élever la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « **Urgence attentat** ».

Les mesures supplémentaires de protection correspondent à un **élargissement et à un renforcement des dispositifs actuels**.

Cette posture entraîne le renforcement des mesures de sécurité par les forces de l'ordre et par les agents de sociétés de sécurité privée :

- des lieux de rassemblement festifs, culturels et sportifs ;
- des lieux de culte et cimetières ;
- aux abords des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et d'accueil de la petite enfance ;
- dans les structures sanitaires et médico-sociales ;
- dans les services publics et les centres névralgiques de gestion de crise.

D'autres mesures de sécurité supplémentaires pourraient être prises par le préfet selon l'évolution de la situation :

Restreindre voire interdire les activités aux abords des installations et bâtiments désignés :

- les organes de presse ;
- les lieux de culte ;
- les bâtiments officiels ;
- les locaux relevant du ministère de la justice ;
- les commissariats de police et les brigades de gendarmerie.

Renforcer le contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans :

- les établissements d'enseignement ;
- les établissements de santé et médico-sociaux ;
- les palais de justice ;
- les espaces touristiques, culturels et de loisirs.

Afin d'assurer la sécurité de tous, nous vous remercions de procéder aux déclarations de tout évènement sportif, culturel ou festif à l'adresse mail : [pref-defense-protection-civile@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@indre-et-loire.gouv.fr).

Les transports en commun, les gares, les aéroports et les centres commerciaux seront davantage sécurisés et soumis à une vigilance spécifique.

Nous vous remercions de bien vouloir afficher dans les établissements dont vous avez la charge le logogramme « **Urgence Attentat** » que vous trouverez en pièce jointe.

À ce stade, il convient de développer sa vigilance :

Informers les agents sur la menace et les mesures de vigilance et de protection à adopter dans le cadre de VIGIPIRATE ;  
Encourager la vigilance des agents afin de détecter et signaler les comportements suspects (changement de comportement d'un usager du service public) et les situations inhabituelles ;  
Faire remonter en composant le 17 toutes situations particulières (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes,...) ;  
Filtrer les accès et surveiller la circulation interne dans le bâtiment public.

**Nous vous invitons à signaler sans délai tout comportement suspect en composant le 17.**

Pour mémoire, les services de la Première ministre ont mis en ligne une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE ([www.vigipirate.gouv.fr](http://www.vigipirate.gouv.fr)), qui donne à chacun, particulier comme professionnel, sous forme de fiches synthétiques, des clefs de compréhension simples sur la menace terroriste afin de mieux l'appréhender et l'identifier. Elle permet également d'avoir une meilleure connaissance des gestes et des réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Nous vous rappelons que plusieurs guides de bonnes pratiques et des référentiels adaptés aux secteurs d'activité concernés sont disponibles sur le site : <http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>.

**La sécurité est l'affaire de tous. Ces consignes doivent impérativement être respectées.**